

Introduction

Cet ouvrage s'adresse aux travailleurs sociaux qui sont amenés à produire des connaissances selon une démarche de recherche scientifique. Nous pensons tout d'abord aux personnes préparant un diplôme professionnel de travail social (voir encadré ci-après) : si les formations ont des contenus différents, la production d'un mémoire s'impose à toutes les formations supérieures.

Selon les formations, le mémoire est plus ou moins rattaché à la recherche scientifique. Seules deux définitions du « mémoire » sont explicitement et directement référencées à la recherche : il s'agit des formations préparant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) et au diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS). C'est pourquoi cet ouvrage s'adresse principalement aux étudiants de ces deux parcours de formation et s'appuie sur le contexte de production de ces deux « mémoires ». Néanmoins, les étudiants des autres formations sociales tireront profit des apports de cet ouvrage en termes de posture et de méthodologie pour la production de leur propre « mémoire ».

Cet ouvrage s'adresse aussi aux travailleurs sociaux, *enseignants, formateurs ou accompagnateurs des étudiants*¹ dans la démarche de production du « mémoire ». Toute démarche de recherche nécessite un cadre de « production » comprenant des enseignements et des accompagnements collectifs et individuels qui visent l'apprentissage de l'étudiant à la production spécifique de la recherche en travail social.

1. Selon le milieu professionnel, les accompagnateurs des étudiants dans la production du mémoire peuvent porter des appellations différentes : directeurs de recherche, directeurs de mémoire, tuteurs, guideurs...

Les formations aux professions sociales

Représentant quinze diplômes ou certificats d'État, les formations sont réglementées par des textes officiels (décrets, arrêtés, circulaires) qui définissent et distinguent la structure et le contenu de chacune d'elles. Les formations et qualifications sont structurées selon des niveaux allant de V à I (V et IV pour infra-bac, III à I pour post-bac) – la nomenclature européenne qui s'impose actuellement comporte 8 niveaux –, et selon des qualifications distinctes en référence aux capacités attendues dans l'exercice de chacune des professions sociales visant à couvrir le champ de l'action sociale.

Les diplômes des professions sociales inscrits au Code de la famille et de l'action sociale sont les suivants (du niveau V au niveau I) :

– *Infra-bac* :

- de niveau V : aide médico-psychologique (DEAMP), assistant familial (DEAF), auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- de niveau IV : technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF), moniteur-éducateur (DEME).

– *Post-bac (il s'agit des diplômes de formation supérieure)* :

- de niveau III : assistant de service social (DEASS), éducateur spécialisé (DEES), éducateur de jeunes enfants (DEEJE), conseillère en économie sociale et familiale (DECESF), éducateur technique spécialisé (DEETS) ;
- de niveau II : médiateur familial (DEMF), certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- de niveau I : certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDESIS), diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS).

Qu'il s'agisse d'accompagnement et/ou de production, l'un et l'autre sont toujours de facture singulière, tant il est vrai que la démarche de recherche est une aventure ouverte. Pour autant, la posture et la méthodologie de la recherche répondent à des principes, des valeurs, des contraintes et des pratiques spécifiques qui procurent un cadre assigné à la production. Dans ce sens, nous proposons ici *une démarche méthodologique d'apprentissage de la recherche en travail social*, non une méthode à suivre au pied de la lettre. Cet ouvrage doit être abordé et compris comme un espace de réflexion, loin de tout dogmatisme. Nous savons que, dans ce domaine, aucun ouvrage ne peut suffire à lui-même pour guider un parcours de recherche : il ne peut être qu'un élément contributif au dialogue réciproque entre les enseignants, les accompagnateurs et l'auteur souverain de son mémoire.

Nous pensons également aux *intervenants sociaux* ayant à charge de produire, en situation professionnelle, une recherche relative à une situation

sociale problématique qui émerge au cœur même de l'action qu'ils engagent. Auteurs ou co-auteurs d'un tel projet, ils découvriront au fil de ces pages l'ampleur de la tâche, les conditions de sa mise en œuvre, les passages obligés, la pertinence et les limites de la connaissance produite. Par ailleurs, la méthodologie dépliée ici montre en creux la distinction qui s'opère de l'étude qu'elle n'est pas, laquelle dans le champ professionnel est si souvent confondue avec la recherche².

Pour les étudiants, le mémoire est synonyme d'apprentissage de la recherche par la recherche, un premier essai de démarche scientifique tant pour problématiser un phénomène social que pour exécuter un parcours de recherche : c'est l'apprentissage progressif d'une posture peu commune qui provoque les représentations acquises jusque-là et pose des questionnements existentiels. C'est dire que cet ouvrage d'initiation ne s'adresse pas aux chercheurs professionnels des sciences sociales qui s'attendraient à une contribution aux controverses et débats relatifs aux méthodologies des recherches en sciences sociales. *Cet ouvrage se veut pédagogique. Il vise la capacité d'apprendre à comprendre.*

L'action du travailleur social est le lieu d'où émerge son projet de recherche. En tant qu'acteur, selon qu'il est en formation initiale ou continue, il a accumulé diverses expériences ; en tant qu'étudiant, il a assimilé des savoirs ; en tant que lecteur, il a engrangé des connaissances. Mais dès lors qu'il s'engage dans un projet de recherche, il est dans une position différente. D'acteur, récepteur, lecteur, il s'engage à être auteur, autrement dit à être pour lui-même et par lui-même producteur de connaissances nouvelles.

Cette position différente va bien au-delà de la simple application d'une méthode d'investigation, trop souvent perçue comme la finalité du projet de recherche³. Les méthodes sont multiples : nous aurons l'occasion dans les pages suivantes de les envisager et de renvoyer le lecteur aux ouvrages de référence. Certes, la méthode est d'importance, mais ne prend place qu'au moment de l'investigation et vaudra de pertinence qu'au regard de la méthodologie. C'est pourquoi nous insistons sur le fait qu'apprendre à comprendre nécessite une posture particulière, une démarche spécifique,

2. L'étude est commanditée et son commanditaire est d'une présence active dans la démarche d'étude. Partant d'une situation problème, l'étude a pour finalité une réponse opérationnelle (conseils, préconisations en termes de projets, d'organisation, de stratégie...). La recherche est un travail de problématisation de la question d'origine dans une visée de production de connaissance.

3. Souvent, l'étudiant se représente la recherche comme la production d'entretiens ou de questionnaires, sans considérer qu'il s'agit là d'un outil technique d'investigation qui en soi ne peut donner sens au projet de recherche.

une construction programmée, autrement dit *une méthodologie qui n'est pas à confondre avec les méthodes de recherche en sciences humaines*.

Dans cette position différente du projet de recherche, l'acteur n'est pas séparé de l'action dans laquelle il est impliqué. Pour devenir auteur de sa recherche, il conduira son action selon un processus de distanciation, condition nécessaire à sa réflexivité. De la recherche, l'action est origine (lieu du questionnement d'où part la recherche) et finalité (lieu du retour de la connaissance produite par la recherche). De même, l'acteur est à l'origine du processus de recherche qui le positionne en tant qu'auteur. Mais l'auteur de la recherche ne perd pas de vue que la connaissance qu'il vise à produire est finalisée dans l'action. Si la recherche permet de se distancier sans se détacher de l'action, si elle procède par détour sans esquiver le retour à l'action pour s'y insérer, si elle permet aux acteurs l'intelligibilité de leur action, alors nous nous trouvons ici dans l'affirmation du champ culturel de la *recherche-action*. La recherche en travail social, du moins celle que nous décrivons méthodologiquement dans cet ouvrage, est une recherche-action.

Cet ouvrage s'organise selon trois parties qui recouvrent dix chapitres :

- dans la première partie, nous développerons le champ culturel de la recherche en travail social, de la recherche-action et le schéma organisateur du parcours de recherche. On peut considérer cette partie comme une vaste introduction ou contextualisation de la recherche dans les formations aux professions sociales ;
- dans la deuxième partie, intitulée «Le contour ou la construction problématique», nous aborderons la démarche de recherche, de l'intention de recherche à l'hypothèse. Cette partie correspond à ce qui est attendu du mémoire DEASS.
- puis, dans la troisième partie, nous nous concentrerons sur la phase post-hypothèse, qui vise l'investigation, le traitement et la signification d'une réalité pertinemment circonscrite. Nous tenterons de définir la mise en œuvre du procès de signification qui en découle en vue de configurer le sens de l'action.

Nous tenons à signaler que cet ouvrage ne se prête pas à une lecture partielle ou segmentée. Par exemple, même si l'attention du lecteur est focalisée sur la deuxième partie de l'ouvrage (correspondant au mémoire du DEASS), nous recommandons une lecture intégrale afin de saisir le rôle qu'occupe la problématisation dans la recherche. Répétons qu'il s'agit ici d'un ouvrage de méthodologie. Notre ambition est de permettre aux travailleurs sociaux et à leurs accompagnateurs de comprendre la démarche, le processus et la dynamique qu'engendre l'apprentissage à un parcours scientifique de recherche-action.

première partie

LA RECHERCHE
DANS LES FORMATIONS SOCIALES

1. Petite histoire de la recherche dans les formations aux professions sociales

Il est toujours délicat de retracer le fil d'un événement jusqu'à son origine, tant il est vrai que nous pouvons remonter sans cesse à l'origine de l'origine et que les facteurs d'apparition sont multiples. Une étude historique sur l'apparition et le développement de la recherche dans les cursus des formations sociales et dans la pratique professionnelle serait sans doute utile, mais ce n'est pas là l'ambition de ce chapitre. Nous nous contenterons de dessiner les grandes lignes de l'introduction de la recherche dans les formations aux professions sociales.

À nos yeux, la création (dans les textes officiels de 1978) de la formation au diplôme supérieur en travail social (DSTS) est l'objet porteur et moteur initial de la recherche dans le champ social. Par et pour cette nouvelle formation s'engagent des acteurs et des actions, qui développeront dans l'espace public la problématique de la recherche dans les formations aux professions sociales. De quoi s'agit-il ?

Au cours des années 1970, les représentants professionnels des assistants de service social militent pour la constitution de formations supérieures (plus précisément supérieures à celles existantes de niveau III) visant la formation des cadres du travail social. Le ministère agréa à la création de deux diplômes : l'un vise la formation des directeurs d'établissement et services sociaux et médico-sociaux (CAFDES), l'autre, la formation des cadres à dimension plus technique que gestionnaire (DSTS). Ces deux diplômes répondent ainsi au besoin de formation continue et de perfectionnement des travailleurs sociaux en fonction d'encadrement, quelle que soit leur formation initiale de niveau III en travail social.

La conception du DSTS reflète le principe d'Henri Desroche¹, à savoir que le parcours de formation se traduit dans et par la production d'une recherche-action qui articule l'expérience professionnelle et la recherche scientifique. Il en découle une seule épreuve de validation : la recherche en travail social vers laquelle convergent les 750 h de formation sur une durée de trois ans². Dès lors, cette formation va se situer à l'interface entre une culture professionnelle et une culture scientifique, entre l'institution relative aux formations sociales et l'Université, entre la reconnaissance d'une pratique de recherche scientifique par des travailleurs sociaux hors de l'institution universitaire, et l'académisme institué. Dès sa création, le DSTS fut l'objet d'une double tension, à la fois interne, d'ordre pédagogique, autrement dit relative à la manière d'accompagner les adultes en formation dans la production d'une recherche à partir de leur pratique, et externe, de l'ordre de la valorisation des productions et des praticiens chercheurs dans le champ de la recherche scientifique et de la communauté scientifique.

Deux instances ont été porteuses de ces enjeux : le Comité de liaison des formations permanentes et supérieures en travail social (CLFPSTS) qui rassemblait une cinquantaine d'établissements de formation aux professions sociales habilités à conduire les formations supérieures, et le Réseau interuniversitaire de formation de formateurs «travailleurs sociaux» (RIFF) composé essentiellement à l'époque des quatre formations au DSTS qui étaient habilitées au sein de l'Université. Chacune de ces instances (Comité de liaison et RIFF) se faisait le relais des revendications des acteurs impliqués dans la recherche et militant pour la recherche en travail social, notamment *via* les revues : la revue *Forum*, créée en 1976 pour le Comité de liaison, et la revue interuniversitaire *Recherche et travail social* pour le RIFF.

Par ailleurs et parallèlement, la réforme de la formation des assistants de service social en 1980³ introduit la production d'un mémoire et stipule

1. La mise en œuvre et l'écriture du texte officiel sont le produit de Jeannine Grière, dont le parcours universitaire est desrochien, *via* le Collège coopératif à Paris fondé par Henri Desroche en 1957 alors qu'il était directeur d'études à l'École pratique des hautes études (6^e section, EPHE). La même année, il crée l'Université coopérative internationale (UCI), puis le Réseau des hautes études des pratiques sociales (RHEPS) délivrant le diplôme des hautes études des pratiques sociales (DHEPS). On retiendra de son œuvre, outre une bibliographie considérable, le développement de la recherche-action, la formation tout au long de la vie et l'éducabilité des adultes.

2. Au départ, le cursus de formation au DSTS comprenait trois options : cadre, formateur et chercheur. Ces options furent abandonnées très rapidement et confondues entre elles. C'est dire toutefois l'importance qui était accordée à l'introduction de la recherche dans la mesure où était envisagée la fonction de chercheur.

3. Décret du 6 mai 1980 relatif à la formation des assistants de service social.

que la formation des assistants de service social « comprend la formation initiale, la formation permanente et une formation supérieure » (article 1^{er}). C'est dire sur ce dernier point la jonction avec le DSTS.

Le mémoire fait l'objet de deux notes⁴ du ministère de la solidarité nationale qui ont pour objet de définir l'orientation du mémoire et ses critères de validation :

« Le mémoire du DEASS utilise les connaissances théoriques et pratiques acquises par le candidat ; le thème doit présenter un intérêt professionnel et la méthodologie utilisée doit être une méthodologie de recherche. » (1982)

Quatre critères sont à retenir :

« L'existence d'une démarche d'analyse recourant à une méthodologie de recherche ; la structuration de la démarche ; la clarté de l'expression ; l'utilisation pertinente d'une méthodologie de recherche. » (1988)

Enfin, nous remarquons, à l'adresse des membres du jury, cette attention particulière à propos du mémoire, à savoir « que ne doit pas être sanctionnée une problématique ne comportant pas une finalisation professionnelle immédiate, dès lors que l'objet du mémoire se situe dans le champ social et apporte des éléments d'analyse utiles à l'exercice professionnel » (1988). S'il ne s'agit pas encore *stricto sensu* d'un mémoire de recherche, il est toutefois demandé à l'étudiant de se positionner et de faire preuve de sa capacité à traiter un cas social selon la méthodologie de la recherche. La recherche est ainsi introduite comme le référentiel de production du mémoire.

Ceci dit, c'est autour du DSTS et, partant, de sa mise en œuvre que la recherche en travail social pénètre progressivement le secteur. Quelques événements marquent cette progression tenue et soutenue par les militants formateurs et chercheurs de l'époque.

Suite aux textes qui officialisent la création du DSTS en 1978, les premiers établissements habilités mettent en œuvre la formation au début des années 1980. C'est donc dès son démarrage que le CLFPSTS organise trois colloques nationaux en 1983, 1984, 1987 pour rendre visibles et analyser les travaux de recherche effectués dans le cadre des premiers DSTS. Dès lors, la revue *Forum* du Comité de liaison va devenir, à la suite de ces colloques, la première revue de la recherche en travail social.

Le livre-manifeste *La recherche en travail social* (Duchamp *et al.*, 1989) ouvre le lecteur à la réflexion pédagogique et épistémologique de la recherche en travail social.

4. Notes du 28 juin 1982 et du 8 mars 1988.

La création de l'Association française des formations universitaires de 3^e cycle en travail social (AFFUTS) en 1993 vise à repérer et réunir les chercheurs français qui ont été ou sont encore des travailleurs sociaux en exercice. L'association, composée de chercheurs, enseignants-chercheurs, praticiens-chercheurs, se veut une instance de *lobbying* d'une part, de réflexion épistémologique et de valorisation des travaux et des auteurs d'autre part. On peut également relever qu'elle a joué un rôle important auprès des instances officielles dans les négociations qui ont conduit à l'ouverture de la première chaire de travail social au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 2001.

De son côté, la Direction générale de l'action sociale (DGAS) a contribué à la valorisation de la recherche dans son secteur, notamment en confiant une mission d'archivage et de valorisation des mémoires de recherche au Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales (CEDIAS-Musée social) et en demandant à E. Dugué, du CNAM, de dresser un état des lieux en France de la recherche dans le champ des professions sociales. Suite à l'étude sur les doctorats en travail social en Europe (étude pilotée par l'école supérieure de travail social ou ETSUP, le Comité de liaison et l'AFFUTS), la DGAS a organisé un colloque européen sur les formations supérieures en Europe en 2000.

C'est en 2001 que le schéma national des formations sociales (2001-2005), rédigé par la DGAS, inscrit la recherche comme projet de développement. Il appelait à la création ou au développement de lieux ressources dans le domaine du travail social au niveau régional, et encourageait les activités de recherche dans les établissements de formation. Si la DGAS confie cette mission à chaque centre de formation, elle ne dégage pas pour autant de moyens spécifiques. Toutefois, le schéma national, tel qu'il sera repris et décliné par le schéma régional de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) de Rhône-Alpes, inscrira la valorisation de la recherche comme un de ses objectifs prioritaires⁵. Il en découlera dans cette région les premiers financements pour valoriser les auteurs, construire des liens avec l'environnement notamment universitaire, et la création de la première plate-forme régionale de la recherche en action sociale (PFRAS Rhône-Alpes), opérationnelle dès janvier 2006.

5. L'élaboration et l'animation du projet et sa mise en œuvre nous ont été confiées en tant que directeur du Collège coopératif de Rhône-Alpes.